



District Drôme Ardèche de Football

Commission d'Appel Réglementaire



PROCÈS-VERBAL N°12

RECEPTION

AR 1920- 06CREST AOUSTE interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements :

donnant match perdu avec deux points de pénalité à son équipe U 18 D1 pour avoir aligné un joueur suspendu et sanctionnant M. Mehdi BOUNAB de 6 matches fermes de suspension en application de l'article 132 des règlements sportifs du DDAF.

Match concerné : Championnat jeunes U18, D1,
CREST AOUSTE 1 / CHAVANAY 1, du 01/03/2020